

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Nombre de Présents : 35 Nombre de votants : 35

Date de la Convocation : 7 juillet 2020

La séance a été ouverte par Monsieur Patrick PETITJEAN, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré les délégués installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires. Il les félicite ensuite pour leur élection et les remercie d'avoir respecté les gestes barrière.

Après avoir constaté que le quorum était obtenu et conformément à l'article L. 5211-9 du CGCT, il fait appel à la doyenne d'âge, Madame Danielle PONSOT qui assurera les fonctions de présidente de l'assemblée jusqu'à l'élection du nouveau président de l'organe délibérant.

1) <u>Désignation de l'exécutif de la Plaine Jurassienne</u>

A. Election du Président

Elle rappelle qu'en application de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Elle procède à l'appel des candidatures. Monsieur Christian LAGALICE est candidat à la présidence de la communauté.

Il est procédé, dans ce cadre, et ces modalités aux opérations de vote dont les résultats figurent ci-après :

Candidat:

- Monsieur Christian LAGALICE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Emargement: 35

Nombre de bulletins : 35
Bulletins blancs ou nuls : 7
Suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 15

Obtiennent:

Monsieur Christian LAGALICE: 25 voix

Madame Chantal TORCK: 3 voix

Monsieur Christian LAGALICE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président, et a été installé.

Monsieur Christian LAGALICE déclare accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur LAGALICE remercie l'assemblée et prend la présidence de la séance.

B. Détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau

Le nombre de vice-présidents (VP) est déterminé par l'organe délibérant de l'EPCI, dans les conditions de l'article L.5211-10. Il correspond à 20 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant dans la limite de 15 vice-présidents maximum pour les communautés de communes (soit 7 VP maximum pour la Plaine Jurassienne), avec la possibilité d'avoir au minimum 4 vice-présidents.

M.LAGALICE expose qu'actuellement, la Plaine Jurassienne comprend 5 vice-présidences, à savoir :

- Aménagement du territoire et gestion des espaces naturels
- Politiques sociales et de proximité
- Développement durable
- Politiques culturelles
- Technologies Nouvelles.

Suite aux réalisations effectuées et, après avoir rencontré chaque maire, il propose 4 viceprésidences :

- > Politiques sociales et de proximité
- > Aménagement du territoire, développement économique et NTIC
- > Développement durable, tourisme vert et milieux naturels
- > Animations, Culture et Communication

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à quatre le nombre de vice-présidences.

C. Election des vice-présidents

Le Conseil Communautaire doit élire ses Vice-Présidents parmi ses membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote dont les résultats figurent ci-après:

1er Vice-Président, Président de la Commission « Politiques sociales et de proximité »

Candidat

- Chantal TORCK

Premier tour de scrutin:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Emargement: 35

Nombre de bulletins : 35
Bulletins blancs ou nuls : 6
Suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Obtiennent:

- Chantal TORCK: 27 voix
- Guy SAVOYE: 1 voix
- Gérard MICHAUD: 1 voix

Chantal TORCK ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente en charge de la Commission « Politiques sociales et de proximité ».

Chantal TORCK, déclare accepter d'exercer cette fonction.

2^{ème} Vice-Président, Président de la Commission « Aménagement du territoire, développement économique et NTIC » :

Candidat:

- Etienne CORDIER

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Emargement: 35

Nombre de bulletins : 35
Bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages exprimés : 31
Majorité absolue : 16

Obtiennent:

Etienne CORDIER: 29 voix
 Guy SAVOYE: 1 voix
 Yannick ARRAGON: 1 voix

Etienne CORDIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président en charge de la Commission « Aménagement du territoire, développement économique et NTIC ».

Etienne CORDIER déclare accepter d'exercer cette fonction.

3^{ème} Vice-Président, Président de la Commission « Développement durable, tourisme vert et milieux naturels » :

Candidats:

- Marc SCHMIEDER
- Guy SAVOYE

Premier tour de scrutin:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Emargement: 35

Nombre de bulletins : 35
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

Obtiennent:

- Marc SCHMIEDER: 21 voix - Guy SAVOYE: 12 voix

Marc SCHMIEDER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président en charge de la Commission « Développement durable, tourisme vert et milieux naturels ».

Marc SCHMIEDER déclare accepter d'exercer cette fonction.

4 de la Commission « Animations, Culture et Communication » :

Candidat:

- Bernard PUSSET

Premier tour de scrutin:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Emargement: 35

Nombre de bulletins : 35
Bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages exprimés : 31
Majorité absolue : 16

Obtiennent:

Bernard PUSSET: 28 voix
 Guy SAVOYE: 1 voix
 Danielle PONSOT: 2 voix

Bernard PUSSET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président en charge de la Commission « Animations, Culture et Communication ».

Bernard PUSSET déclare accepter d'exercer cette fonction.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil Communautaire,

- proclame les conseillers communautaires suivants élus :
 - Mme Chantal TORCK en qualité de 1^{er} Vice-Président en charge des politiques sociales et de proximité
 - M. Etienne CORDIER en qualité de 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, développement économique et NTIC
 - M. Marc SCHMIEDER en qualité de 3^{ème} Vice-Président en charge du développement durable, tourisme vert et milieux naturels
 - M. Bernard PUSSET en qualité de 4ème Vice-Président en charge de l'animation, de la culture et de la communication.
- Installe lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé

Les vice-présidents nouvellement élus remercient l'assemblée pour leur confiance.

D. Election des membres du bureau

Le Conseil Communautaire doit élire les 8 membres du Bureau parmi ses membres lors d'un scrutin de liste, uninominal et secret à trois tours identiques à celui du Président.

Membres du bureau :

Candidats:

- ARRAGON Yannick
- CROT Alexandre
- GARNIER Jean-Noël
- JEANDOT Michel
- LOICHET Christian

- MICHAUD Gérard
- MICHAUD Robert
- THIEBAUT Pierre

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Emargement: 35

Nombre de bulletins : 35
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

Obtiennent:

- ARRAGON Yannick	35	voix
- CROT Alexandre	35	voix
- GARNIER Jean-Noël	35	voix
- JEANDOT Michel	35	voix
-LOICHET Christian	35	voix
 MICHAUD Gérard 	35	voix
- MICHAUD Robert	35	voix
- THIEBAUT Pierre	35	voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du bureau messieurs ARRAGON Yannick, CROT Alexandre, GARNIER Jean-Noël, JEANDOT Michel, LOICHET Christian, MICHAUD Gérard, MICHAUD Robert, THIEBAUT Pierre.

ARRAGON Yannick, CROT Alexandre, GARNIER Jean-Noël, JEANDOT Michel, LOICHET Christian, MICHAUD Gérard, MICHAUD Robert, THIEBAUT Pierre déclarent accepter d'exercer cette fonction.

E. Charte de l'élu local

Immédiatement après ces élections, le Président donne lecture de la charte de l'élu local (prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT), dont il remet à chaque conseiller communautaire une copie.

2) <u>Fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le président et les vice-</u> présidents

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- décide d'allouer l'indemnité de fonction maximum applicable au Président soit 41.25% de l'indice 1015
- décide d'allouer l'indemnité de fonction maximum applicable aux Vice-Présidents, soit 16.50% de l'indice 1015
- prend acte du tableau récapitulatif ci-annexé, en fonction de l'article R 5214-1 du CGCT.

Population totale	Indemnités maximales au 01/01/2019						
	Présidents		Vice-Présidents				
	Taux max. en %	Montant des i Annuel	ndemnités Mensuel	Taux max. en %	Montant des Annuel	indemnités Mensuel	
3 500 à 9 999	41.25	19 252.53	1 604.38	16.50	7 701.01	641.75	

3) <u>Divers</u>

Le Président précise que la prochaine assemblée communautaire aura lieu le jeudi 23 juillet à 18h et sera principalement dédiée aux délégations et aux représentations au sein des différents syndicats.

Le Président

Christian LAG